



Arret Accident de travail reprendre poste aménager

Par casanove

Bonjour a tous,

Je me suis blaisé a l'épaule sur un chantier, jeudi 04.

Vendredi 05, je n'est pas pu aller travailler, du coup, je suis aller voir mon médecin qui m'a donné une semaine d'arrêt(05/06/20 au 12/06/20) avec intitulé "accident de travail".

Une fois que j'ai envoyé mon arrêt a mon entreprise, ils m'ont appelé pour me dire de ne pas envoyer mon arrêt a la MSA; parce que l'arrêt pour cause "accident de travail" ne les arrange pas et me propose de reprendre le travail avec un poste aménager(ranger des dossiers, classer des documents,...). Et une formation(sur la sécurité pour les nouveaux, je suis embaucher de depuis le 02/03/20) est prévue le lundi 08/06 depuis une semaine.

Suis-je dans l'obligation d'aller a cette formation, et l'entreprise, est il dans son droit de me demander de reprendre le travail en poste aménager alors que je suis en arrêt et suis-je dans l'obligation d'accepter cette reprise, et enfin, dois-je envoyer mon arrêt a la MSA?

Cordialement